



ACCOMPAGNEMENT Logement social Les différentes étapes de ma demande



1 | MA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

JE FAIS UNE SEULE DEMANDE QUI SERA TRANSMISE À TOUS LES BAILLEURS SOCIAUX DU DÉPARTEMENT 44.

(liste et informations dans ce dossier)

- ► Sur INTERNET (à privilégier) www.demandelogement44.fr
- **▶** DOSSIER PAPIER

À remettre une fois complété :

- au CCAS de votre commune
- ou à l'ADIL (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement) :

12 rue Président Herriot - 44000 NANTES

Tél. 02 40 89 94 50

Documents OBLIGATOIRES pour la demande de logement social :

- La pièce d'identité du demandeur et du co-demandeur (carte d'identité ou passeport ou Titre de séjour valide)
- ► Vos 2 derniers avis d'imposition (N-1 et N-2)
- ▶ Votre numéro de Sécurité Sociale.

La demande de logement ne pourra être enregistrée sans ces documents ou informations.

Aucune proposition d'attribution ne pourra vous être faite sans avis d'imposition.



2 | J'AI EFFECTUÉ MA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET APRÈS...

- ▶ Votre demande est enregistrée. Un numéro d'enregistrement vous sera communiqué par mail ou par courrier **sous 10 jours.**
- ➤ Si je ne reçois pas ce numéro d'enregistrement, je dois contacter l'ADIL au 02 40 89 94 50

3 | QUE DOIS-JE FAIRE UNE FOIS MA DEMANDE ENREGISTRÉE ?

- Votre demande de logement social a une durée de validité d'1 an.
 À renouveler tous les ans.
- ➤ Vous devez la renouveler 1 mois avant son expiration. (Une notification automatique vous sera envoyée par mail ou par courrier pour effectuer ce renouvellement. Veillez à ce que votre adresse mail soit bien renseignée).

Ce n'est pas à vous de contacter les bailleurs sociaux. Ils vous appellent si un logement correspond à votre demande.

Tous les changements de situation (familiale, économique, d'adresse, de téléphone...) doivent être modifiés sur votre demande (avec pièces justificatives). Vous pouvez joindre ces pièces justificatives sur le site internet : www.demandelogement44.fr ou adresser ces éléments à l'ADIL.

Nous vous rappelons que vous êtes RESPONSABLES de votre demande et de son suivi.

Vous pouvez solliciter le service logement de votre commune pour des informations et orientations complémentaires.

Le service logement de Saint-Sébastien-sur-Loire est joignable au **02 40 80 85 80**.

Un rendez-vous téléphonique peut vous être proposé.